



**PROJET DE RÉSEAU ÉLECTRIQUE MÉTROPOLITAIN DE TRANSPORT COLLECTIF :  
PRÉOCCUPATIONS DES IMPACTS POSSIBLES SUR LA FAUNE AVIAIRE**



MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

SEPTEMBRE 2016



## ÉQUIPE DE RÉALISATION

### ***Direction***

Jean-Sébastien Guénette, biologiste M.Sc.

### ***Rédaction***

Catherine Dion, biologiste M.Sc.

### ***Révision***

Stéphane Lamoureux, biologiste M.Sc.

### ***Credits photo de la page couverture***

Râle de Virginie (en haut à gauche) : Marcel Gauthier

Goglu des prés (en haut au centre) : Alexandre Nicole

Marouette de Caroline (en haut à droite) : Marcel Gauthier

Petit Blongios (au centre) : Marcel Gauthier

### ***Pour citation :***

Regroupement QuébecOiseaux. 2016. Projet de réseau électrique métropolitain de transport collectif – Préoccupations des impacts possibles sur la faune aviaire. Regroupement QuébecOiseaux, Montréal, 7 pages.

## 1. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME

Fondé en 1981, le Regroupement QuébecOiseaux (RQO) est un organisme à but non lucratif qui rassemble et représente les personnes et les organismes intéressés à l'étude, à l'observation et à la protection des oiseaux du Québec. Un récent sondage indique que plus de 2,6 M de Québécois s'intéressent à l'ornithologie. Les objectifs du RQO sont de favoriser le développement du loisir ornithologique, de promouvoir l'étude des oiseaux et de veiller à leur protection et à celle de leurs habitats.

Depuis une vingtaine d'années, le RQO est responsable de la gestion et de la coordination du programme d'identification et de suivi des sites de nidification des oiseaux en péril au Québec (programme SOS-POP). Cette expertise constitue un atout important pour la planification et l'élaboration de projets de conservation des habitats de ces espèces. Le coordonnateur du programme SOS-POP et les bénévoles participants établissent à l'occasion des ententes verbales de protection avec les propriétaires de terrains. Depuis 2010, en collaboration avec le Service canadien de la faune d'Environnement Canada et Études d'Oiseaux Canada, le RQO travaille également à la réalisation du deuxième *Atlas des oiseaux nicheurs du Québec*. Ce projet vise à cartographier la répartition et l'abondance des espèces d'oiseaux nicheurs dans l'ensemble du Québec. Cette initiative fait suite au premier atlas des oiseaux nicheurs du Québec (1984-1989) publié en 1995 auquel ont participé plus de 1 000 bénévoles.

L'équipe de biologistes du RQO a réalisé de nombreuses activités de sensibilisation et de conservation en collaboration avec divers partenaires comme les organismes gouvernementaux, les groupes de conservation, les municipalités et les clubs d'ornithologie. Ces projets se sont déroulés dans plusieurs régions du Québec et ont permis de préserver des habitats de nidification utilisés par plusieurs espèces en péril (p. ex. Faucon pèlerin, Martinet ramoneur, Petit Blongios).

En plus d'intervenir publiquement dans les dossiers ayant trait à la protection des oiseaux du Québec, le RQO possède une vaste expérience dans l'élaboration de campagnes de communication et d'information destinées tant au grand public qu'à des groupes ciblés. Il publie d'ailleurs quatre fois par année le magazine *QuébecOiseaux* (tirage = 15 000 exemplaires).

## 2. PRÉOCCUPATIONS PORTÉES AU PROJET

Bien que le RQO ait rencontré des représentants de CDPQ Infra (filiale de la Caisse de dépôt et de placement du Québec) afin d'obtenir plus d'informations concernant la mise à jour du 24 août sur le tracé et les impacts environnementaux du projet de réseau électrique métropolitain de transport collectif, nous souhaitons tout de même souligner ici quelques-unes de nos préoccupations.

Voici, ainsi, une description des principales préoccupations sur les impacts possibles du projet de réseau électrique métropolitain de transport collectif sur la faune aviaire.

### 2.1. Impacts du tunnel sur les milieux humides du futur Parc-nature des Sources

Bien qu'il soit maintenant prévu que l'entrée du tunnel du train électrique au niveau du futur Parc-nature des Sources soit bien avant le marais, et que le tunnel sera au niveau du roc à cet endroit, le RQO demeure préoccupé par les effets possibles que pourraient avoir le tunnel sur le niveau de la nappe phréatique, et ce, autant lors de la phase de construction (court terme) que d'exploitation (long terme).

Le marais se trouvant au-dessus du futur tunnel du train électrique est utilisé par de nombreux oiseaux nicheurs dont plusieurs espèces aquatiques. Ces dernières dépendent de la présence d'eau dans le marais pour se déplacer et se nourrir des organismes et des plantes aquatiques qui s'y trouvent. Le niveau d'eau dans le marais peut aussi avoir un effet sur les communautés végétales présentes qui servent d'habitat de nidification à ces mêmes espèces.

Une modification du niveau de la nappe phréatique pourrait donc avoir un impact sur les espèces présentes qui devront trouver un nouvel endroit pour s'alimenter et nicher. Cet impact pourrait être plus important si le niveau de la nappe phréatique est modifié pendant la période de nidification.

De plus, même s'il est prévu que le tunnel sera au niveau du roc et que des mesures de précautions sont prises, la présence de fissures dans le roc n'est pas exclue et pourrait affecter le niveau de la nappe phréatique.

### 2.2. Altération des habitats à proximité de la station à Brossard

Le site visé pour la station de Brossard s'avère être en friche selon l'étude d'impact et se trouve en zone agricole. Les friches, malgré la croyance populaire, sont des milieux très productifs pour la faune et sont utilisées par une multitude d'espèces, dont certaines espèces y sont spécifiquement associées. Les terres agricoles sont aussi utilisées par de nombreuses espèces d'oiseaux pour nicher. Bien que la plupart de ces espèces n'ont pas de statut légal d'espèce en péril, le groupe des oiseaux champêtres subit un important déclin particulièrement dans les Basses-terres du Saint-Laurent et des Grands-Lacs. À noter toutefois que le Goglu des prés, la Sturnelle des prés et l'Hirondelle rustique ont été désignées menacées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada.

Par ailleurs, une partie du petit boisé sur ce site serait aussi détruit selon le plan présenté à la rencontre du 16 septembre 2016. Ce petit boisé pourrait très bien être utilisé par des oiseaux nicheurs comme site de nidification, de refuge ou d'alimentation.

À noter que le secteur a longtemps été réputé pour abriter de bonnes densités de Hiboux des marais, une espèce désignée préoccupante en vertu de la *Loi sur les espèces en péril*. Ces observations ont pour la plupart été faites en hiver, alors que les inventaires biologiques n'ont eu lieu que durant la saison estivale. Bien que le site ait été largement modifié par la construction du Quartier Dix30 et autres développements résidentiels, industriels ou commerciaux, il serait approprié de s'assurer que les habitats résiduels ne sont plus l'hôte de ces oiseaux, et ce, autant en hiver qu'en été.

### **2.3. Documentation incomplète au moment des audiences publiques**

Nous déplorons d'ailleurs que les audiences publiques se déroulent présentement alors que les firmes embauchées par CDPQ Infra effectuent encore des études d'impacts. Plusieurs documents ont été déposés tardivement et n'ont donc pu être analysés adéquatement. Une audience publique ne devrait avoir lieu que lorsque toutes les études sont terminées et que tous les documents sont disponibles dans un délai suffisant pour que les parties intéressées puissent en prendre connaissance.

### 3. RECOMMANDATIONS

Le Regroupement QuébecOiseaux souhaite proposer quelques recommandations afin de minimiser les impacts du projet sur de réseau électrique métropolitain sur la faune aviaire.

#### 3.1. Effectuer les travaux en dehors de la période de nidification

Pour tous les travaux qui impliquent des milieux naturels pouvant être utilisés par la faune aviaire, tels que les marais, marécages, boisés, friches, champs, etc., ceux-ci devraient être faits en dehors de la période de nidification des oiseaux (15 mai au 30 juillet) ainsi que hors des périodes de migration. Les oiseaux nicheurs sont protégés en vertu de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrants*. En détruisant des nids, les promoteurs s'exposent à des amendes pouvant aller jusqu'à 1 000 000 \$.

#### 3.2. Éviter la destruction des milieux naturels

Le nouveau tracé du réseau électrique métropolitain évite plus souvent qu'autrement la destruction de milieux naturels et concentre maintenant le développement dans des zones déjà utilisées par le réseau ferroviaire ou urbanisé. Ces nouvelles propositions sont beaucoup plus appropriées et il serait important de poursuivre le projet dans cette voie. Les changements apportés permettent de :

- Réduire les impacts sur les marais situés dans le futur Parc-nature des Sources par le déplacement de l'entrée du tunnel plus au nord;
- Réduire la portion développée pour la station de Sainte-Anne-de-Bellevue, par le déplacement du stationnement incitatif à la station précédente (Kirkland);

#### 3.3. Considérer l'aménagement et la mise en valeur de l'emprise du réseau ferroviaire

Selon le plan présenté, le projet prévoit utiliser en grande partie les voies déjà existantes. Étant donné que l'emprise nécessaire au train électrique est beaucoup plus étroite que l'emprise présentement nécessaire aux trains, il pourrait être intéressant d'aménager ces zones par la plantation d'arbres et d'arbustes bénéfiques pour la faune par exemple.

## 4. CONCLUSION

Malgré nos préoccupations et à la lumière des informations obtenues, le Regroupement QuébecOiseaux considère que le projet de réseau électrique métropolitain de transport collectif est pertinent. Plusieurs points positifs sont d'ailleurs ressortis par rapport au plan proposé pour ce projet de réseau électrique métropolitain. Entre autres, l'utilisation des voies déjà existantes limitant de manière très importante le développement et la modification du milieu naturel, de même que l'intégration des voies à des structures anthropiques déjà existantes (autoroutes, ponts, stationnements, etc.). Toutefois, certaines mesures devraient être mises en place afin de réduire l'impact potentiel sur la faune aviaire.